

Le 15 août 1775 – Maillart-Dumesle à Poivre

Un document des Archives départementales d'Eure et Loir. Fonds Grandet-Bailly, cote 15J33.

Cette lettre est un brouillon, on ne peut être certain que ce soit la version définitive.

Maillart a appris que Poivre se plaint de lui. Attaque Poivre sur son mémoire : *Etat dans lequel j'ai laissé la colonie*. Traite du rendement du gérofler.

Doit être n°13

Au Port-Louis Isle de France le 15 août 1775

Je suis prévenu, Monsieur, que vous vous êtes plaint à un de vos amis que je vous avais accablé d'écritures ; que vos persécuteurs, ajoutez-vous, m'ont adressé un prétendu mémoire de vous que vous dites, n'avoir pas fait, et auquel vous n'avez pas pensé, dans lequel apparemment ils vous ont fait dire du mal de moi. Vous dites aussi que j'ai eu l'indiscrétion de répandre des écrits à l'Isle de France, et que j'aurais dû me défier de vos ennemis, et m'informer si vous étiez réellement l'auteur du mémoire qui m'a été adressé.

Il m'est facile de répondre à tout cela, Monsieur. D'abord personne ne m'a rien adressé, et il est de fait que je connais fort peu MM. Dumas et Desroches, que je n'ai pas l'honneur de l'être beaucoup d'eux personnellement surtout de M. Dumas que je n'ai eu qu'une fois celui de voir à Paris et en passant, et que je n'ai été, ni ne suis ni directement ni indirectement en correspondance avec eux ; que leurs débats d'ailleurs avec vous me sont totalement étrangers, qu'ils ne me regardent en rien absolument, et que je suis tout à fait isolé à cet égard.

Le mémoire intitulé *Etat dans lequel j'ai laissé la colonie à mon successeur le 23 août 1772*, est donc parvenu ici, sans m'être adressé, c'est ce que je puis vous affirmer. Il a couru la colonie, et enfin est tombé dans mes mains. Ce mémoire était répondu à la marge par M. le Ch. Desroches à la date du 11 décembre 1773.

Il parvint ici en même temps, et qui ne m'avait pas plus été adressée que le Mémoire, une plainte et protestation de M. Dumas contre les mémoires, ladite plainte du 23 décembre 1773, faite chez M. Thiérion, commissaire au Chatelet, parue de même une lettre de M. Dumas à M. Desroches en date du 27 décembre 1773, et une réponse de M. Desroches dudit jour. A paru depuis un mémoire intitulé *Examen de l'administration de MM. Desroches et Poivre*, et pas plus adressé à moi que le précédent.

Voilà le fait, Monsieur. Il paraîtra seulement fort étonnant, et vous en conviendriez je crois, que ces Messieurs aient fait et rendu publics des mémoires contre eux-mêmes, dans lesquels ils sont accablés d'injures atroces, on aura peine à deviner la fin de pareille conduite. Mais tous ces débats je vous le répète, ne me regardent en rien personnellement, sauf la petite plaisanterie de l'auteur quelconque du 1^{er} de ces mémoires qui me regarde comme un homme sans goût et sans connaissance en agriculture surtout pour les épiceries.

Le surplus des détails regarde l'intendant, et par conséquent ma place ; pour couper court sur ces mémoires, je puis vous prouver du moins sur pièces que vous ne désavouerez pas que vous êtes venu me chercher dans ma place fort mal à propos.

Nous écrivîmes M. de Ternay et moi le 1^{er} octobre 1772 au ministre que nous avions trouvé la colonie sans les approvisionnements de vivre ni munitions. Cette malheureuse vérité n'était que trop prouvée.

Une lettre du ministre commune du 29 décembre 1772 croisa la nôtre et nous dit *M. Poivre me marque que malgré les malheurs occasionnés par les derniers ouragans, il vous laissera la colonie en bon état et bien approvisionnée.*

Nous répondîmes le 16 juin 1773, et persistâmes, et compte tenu de notre lettre du 1^{er} octobre 1772, il fut facile de le prouver. Oo, Monsieur, que veulent dire ces contradictions ? Vous avez d'abord exposé la colonie à manquer en faisant par votre avis au ministre retarder les envois. D'un autre coté, vous dites d'une façon et nous d'une toute opposée, lesquels croire ? Ensuite si vous avez laissé la colonie bien approvisionnée et en bon état, pourquoi des achats considérables ? Pourquoi des réparations dispendieuses ? Ceci, je crois, touche l'intendant votre successeur. Abstraction donc de mémoires quelconques, faits par qui il vous plaira, et auxquels servira par conséquent de réponse ce qui a pu paraître fait par qui il plaira aussi, ce que j'ignore, et dont je ne connais pas le détail.

Convenez que votre successeur a lieu de se plaindre, quant à ce que je viens de vous détailler.

Passons aux épiceries. Le Mémoire du 18 octobre 1772 signé de vous, à moi remis en mains propres par vous-même, et que j'ai fait enregistrer au Control, est de vous assurément ; vous y dites *qu'un géoflier seul peut rapporter autant en valeur que quarante mille pieds de café*. Et vous persistez dans un autre Mémoire du 12 octobre 1773 que je n'ai pas signé de vous, mais que M. Provost, commissaire de la marine m'a dit tenir de vous et m'a communiqué. Mais n'en parlons pas, crainte encore de quelque malentendu. Tenons-nous en au Mémoire du 18 octobre 1772, à moi remis, signé de vous par vous-même. Vous conviendrez qu'il faut que vous m'ayez pris pour une grande dupe à vouloir me persuader ce que vous avancez dans ce mémoire, et que j'ai acquis par là le droit de vous faire connaître que je ne le crois pas.

Pour ne pas vous mettre dans le cas de vous trouver accablé, comme vous dites, par mes écritures, je finis en vous relatant seulement celles que vous devez avoir reçues de moi. Si vous en avez reçu d'autres, je n'en sais rien, ni quelles elles sont. Voici donc tout ce que je vous ai adressé.

En 1774 :

- 2 lettres du 12 août.
- 1 lettre du 25 octobre.

En 1775 :

- 1 lettre du 21 juin.
- 1 lettre du 1 juillet.
- 1 lettre du 2 juillet.
- 1 lettre du 3 juillet.
- 1 lettre du 15 juillet.
- 1 lettre du 18 juillet.
- 1 lettre du 20 juillet.
- 1 lettre du 24 juillet.
- 1 lettre du 10 août.
- 1 lettre, celle-ci.

Total 13.

Je reste au surplus très persuadé que vous ne direz pas de mal de moi : je le sais très fort que vous n'en pensez pas. Car pourquoi le feriez-vous ?

Si dans les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire j'ai prouvé quelques faits dont vous n'avez annoncé le contraire dans aucun mémoire, comme il est de fait que ce contraire a très réellement été avancé dans quelques-uns, cela pourra toujours vous servir pour confondre les auteurs de ces mémoires si vous parvenez à les connaître, et en cela nous ferions vous et moi cause commune pour une belle chose ... la vérité.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Maillart Dumesle

* * *